



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTES DU MAIRE

Instaurant une réglementation de la circulation Rue de la Charmille

ARRETE N° 143- 13/10/2024

Le Maire de la commune de Cunlhat,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 06 octobre 2025 par l'entreprise CIRCET représentée par Madame BENNEY Lydie

Considérant qu'en raison de travaux de réparation de chambre telecom sur chaussée rue de la Charmille à Cunlhat, il y a lieu de réglementer la circulation, **à partir du 20 octobre jusqu'au 23 octobre 2025**

ARRETE

Article 1 : la circulation dans la rue Saint Jacques sera **interdite du 20 au 23 octobre 2025** en raison de travaux de réparation de chambre telecom sur chaussée rue de la Charmille à Cunlhat

Article 2 : le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise du chantier.

Article 3 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place sous le contrôle de l'entreprise SMTC

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cunlhat ainsi qu'à chaque extrémité de la restriction.

Article 6 : Madame Le Maire de la commune de Cunlhat ; M. l'Adjudant-Chef commandant le Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Cunlhat, le 13 octobre 2025
Le Maire,

DE VOS Claudine



Notifié, publié le 14 octobre 2025